



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION
Version définitive

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité
de l'École nationale de cirque**

Octobre 2021

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de l'École nationale de cirque s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer, selon le statut de l'établissement, l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation de l'École nationale de cirque, couvrant la période d'observation 2015 à 2019 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 13 juillet 2020. Un comité présidé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite d'audit les 27, 28 et 29 octobre 2020². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil exécutif du conseil d'administration, la régie de l'École, le comité pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de l'École nationale de cirque, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, deuxième édition, juin 2015, 79 p.

2. Outre la commissaire, M^{me} Diane Cyrenne, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M. Dominique Blais, directeur général adjoint à l'Institut Trebas, M. Jacques Delagrave, directeur des études à la retraite du Cégep de Sept-Îles et M. Claude Roy, directeur général du Cégep André-Laurendeau. Le comité était assisté de M^{me} Virginie Bérubé, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire. Pour respecter les consignes sanitaires édictées par le Gouvernement du Québec, la visite s'est tenue en mode virtuel plutôt qu'en mode présentiel comme le prescrit habituellement le processus d'audit établi par la Commission. Pour assurer le bon déroulement de cette visite en mode virtuel, M. Michel Nadeau, agent de recherche de la Commission, a agi à titre de facilitateur.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

L'École nationale de cirque, située à Montréal, est un établissement d'enseignement privé subventionné. Fondée en 1981, cette école d'envergure internationale offre, en plus de la formation collégiale, de la formation de niveau secondaire ainsi que de la formation préparatoire et récréative à une clientèle âgée de 9 à 17 ans. La mission de cet établissement est de former des artistes de cirque professionnels, des pédagogues et des créateurs. La recherche, l'innovation ainsi que l'acquisition, la préservation et la mise en valeur de ressources documentaires en arts du cirque font aussi partie de la mission de l'établissement. D'ailleurs, le Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque a obtenu, en 2018, la reconnaissance du statut de Centre collégial de transfert de technologie. De plus, l'établissement est financé, entre autres, par le Fonds du Canada dans le secteur de la formation des arts du ministère du Patrimoine canadien ainsi que par le Programme d'aide à la formation des arts du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Au collégial, l'École offre le programme *Arts du cirque (profil généraliste ou spécialiste)* menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que trois programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC), soit *Initiateur en arts du cirque*, *Instructeur en arts du cirque* et *Formateur en arts du cirque*. Les programmes sont offerts en français; toutefois, pour le programme menant à un DEC, les étudiants anglophones ont accès à des cours de langue et de littérature en anglais. De plus, le programme *Instructeur en arts du cirque* peut être réalisé à distance. Finalement, le cheminement *Tremplin DEC* a été ajouté à l'offre de formation de l'École en 2017. Ce cheminement s'échelonne sur une année et est destiné aux candidats qui démontrent le potentiel pour la formation supérieure, mais dont le niveau de maîtrise technique ou artistique n'est pas jugé suffisant.

La population étudiante a connu une augmentation lors de la période d'observation. En effet, le programme de DEC étant contingenté à 70 étudiants, cette augmentation s'est manifestée dans les programmes d'AEC ainsi qu'au cheminement *Tremplin DEC*. En 2015, au début de la période d'observation, l'École comptait 100 étudiants. À la fin de la période d'observation, en 2019, 142 étudiants fréquentaient l'École dont 68 au programme de DEC, 15 en cheminement *Tremplin DEC* et 59 aux programmes d'AEC. Pour ce qui est des employés, leur nombre a aussi augmenté, passant de 65 en 2015 à 74 en 2019, dont 5 cadres, 4 professionnels, 24 employés de soutien et 41 professeurs.

La gestion de l'École est sous la responsabilité du conseil d'administration et de la Direction générale. Cette dernière est appuyée par la Direction des études, la Direction des services techniques et productions, la Direction de la recherche, la Direction administrative ainsi que

la Direction du développement et des partenariats. La Direction des études est responsable de la Direction adjointe du programme collégial et de la formation continue ainsi que de la Direction de la création. Au cours de la période d'observation, il n'y a pas eu de changement à la Direction des études; cependant, de nouvelles personnes ont été nommées à la Direction générale ainsi qu'à la Présidence du conseil d'administration.

La démarche d'autoévaluation

La période d'observation de l'École nationale de cirque s'est échelonnée de 2015 à 2019, alors que la démarche d'autoévaluation s'est déroulée d'août 2019 à juillet 2020.

Pour la réalisation de la démarche d'autoévaluation, un comité d'autoévaluation a été formé, composé de la directrice des études, qui en assurait la présidence, du registraire, des représentants du personnel non enseignant, des professeurs et des conseillers artistiques ainsi que d'un consultant externe engagé par l'École. Un sous-comité spécifiquement pour la formation continue a également été créé et était composé de la directrice adjointe du programme collégial et de la formation continue, de deux professeurs responsables des AEC ainsi que du registraire. Un devis a été élaboré. Le document présente certaines définitions de termes spécifiques à l'assurance qualité, l'enjeu de la démarche et la composition du comité d'autoévaluation. De plus, il couvre le partage des responsabilités, les données servant à l'autoévaluation et leur analyse, le plan de rédaction du rapport, le calendrier de réalisation ainsi que les conclusions à tirer au terme de la démarche. Un seul enjeu à la démarche a été défini par l'École, soit de « démontrer que bien que moins nombreux et différents, les mécanismes en vigueur à l'École nationale de cirque sont plutôt efficaces et permettent l'amélioration continue de la formation offerte ».

La collecte de données a débuté par une consultation réalisée auprès de chaque direction, du personnel administratif et du personnel enseignant afin de dresser l'inventaire des mécanismes d'assurance qualité de l'École. Chaque groupe consulté s'est questionné sur la mise en œuvre réelle des mécanismes et sur leur efficacité. L'analyse de ces informations, jumelée à d'autres données perceptuelles, statistiques et documentaires, a permis de dégager des constats et de rédiger une version préliminaire du rapport d'autoévaluation. Le rapport finalisé a été présenté à la Direction générale, à différents comités de l'École ainsi qu'à quelques représentants des professeurs et du personnel administratif. Il a ensuite été présenté au comité de direction ainsi qu'aux membres du conseil d'administration. La version définitive du rapport a été adoptée par le conseil d'administration le 9 juillet 2020.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

La *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) en vigueur au début de la période d'observation a été adoptée par le conseil d'administration en février 2006.

Cette politique avait pour finalités d'assurer l'amélioration constante de la qualité de la formation offerte aux étudiants et de favoriser des actions d'évaluation méthodiques bien intégrées à la gestion courante des programmes. La Commission concluait, en avril 2006, que la première PIEP de l'École contenait la plupart des composantes et des éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. En décembre 2016, le conseil d'administration a adopté une nouvelle PIEP; c'est donc cette dernière qui a été majoritairement en vigueur lors de la période d'observation. Alors que les finalités de cette politique sont les mêmes que celles de la version précédente, les objectifs relatifs à son application se sont précisés. Ceux-ci sont de décrire le processus d'évaluation, de préciser les responsabilités, d'intégrer l'évaluation des programmes dans les pratiques de gestion des programmes, de décrire et d'évaluer l'efficacité des mesures de soutien à la réussite, de recommander des actions à entreprendre pour améliorer les programmes, d'assurer une planification éclairée et continue, d'attester la qualité de la formation, de favoriser la participation et la concertation des personnes impliquées dans l'évaluation de chaque programme et d'établir un plan d'action. Dans son rapport d'évaluation de février 2017, la Commission a jugé que la politique de l'École était satisfaisante.

Deux versions de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) ont été en vigueur lors de la période d'observation. La première a été adoptée par le conseil d'administration en avril 2008. Dans son rapport de juillet 2008, la Commission avait jugé cette politique entièrement satisfaisante. Une nouvelle politique a été adoptée par le conseil d'administration en juin 2019. Cette dernière a été jugée satisfaisante par la Commission dans son rapport de mai 2020. Les deux versions des politiques présentent les mêmes buts. Le premier est d'améliorer la qualité de l'évaluation des apprentissages pour faire en sorte que l'évaluation contribue pleinement à l'apprentissage et que la sanction des apprentissages soit significative, juste et équitable pour tous les étudiants. Le second vise à encadrer le processus d'évaluation en fournissant toute l'information pertinente aux personnes concernées. Les 2 politiques partagent aussi les 5 mêmes principes qui sont énoncés ainsi : la formation offerte respecte la diversité des étudiants, l'enseignement doit être organisé et planifié, l'évaluation formative fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage, l'évaluation sommative ne sert qu'à la sanction des apprentissages prévus et, finalement, les pratiques d'évaluation des apprentissages doivent être harmonieuses, cohérentes et équitables.

En ce qui concerne la planification liée à la réussite, l'École s'est dotée d'un plan de réussite. Le *Plan de réussite 2015-2019* a couvert l'ensemble de la période d'observation et a été adopté par le conseil d'administration en septembre 2015. La Commission l'a jugé comme étant de qualité et comprenant l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Il présente 15 stratégies et mesures prioritaires accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre exposant la réalisation annuelle de chacun des moyens. Le plan comprend aussi cinq indicateurs de réussite et des cibles leur sont associées.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La PIEP dont s'est dotée l'École en 2006 s'applique à tous les programmes du niveau collégial offerts par l'établissement. La politique présente le partage des responsabilités, le système d'information sur les programmes, le processus d'évaluation, la gestion des résultats ainsi que sa mise en œuvre et sa révision. Elle prévoit que chaque programme doit être évalué au moins une fois tous les cinq ans. En 2016, à la demande de la Commission dans le cadre de son opération d'évaluation de l'application de la PIEP, l'École a choisi d'évaluer, à l'aide de la version de sa PIEP adoptée en 2006, le programme *Formateur en arts du cirque*. Au cours de la période d'observation, les deux autres programmes d'AEC ont été évalués à partir de cette même version de la politique.

La nouvelle version de la PIEP adoptée en 2016 est celle qui était en vigueur lors de la visite. Quoique sous la responsabilité de la Direction générale, c'est la Direction des études qui est responsable, lors des évaluations, de présider le comité d'autoévaluation et de superviser le suivi du plan d'action. Bien que divers aspects se rapportant aux programmes soient abordés régulièrement lors des réunions pédagogiques et que l'École ait la possibilité d'apporter des améliorations rapidement lorsque cela est nécessaire, la PIEP adoptée en 2016 n'avait pas encore été utilisée au moment de la visite. La Commission **invite** donc l'École à systématiser ses pratiques afin de veiller à ce que chaque programme d'études soit évalué selon une périodicité à préciser dans la PIEP, comme elle le prévoit à son plan d'action.

D'autres mécanismes contribuent à veiller à la qualité des programmes, notamment les réunions pédagogiques hebdomadaires, les rencontres bilans avec les étudiants, les différents sondages élaborés par l'École ainsi que les représentations publiques. Ils seront décrits dans la prochaine section.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission juge l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

L'École met en place des mécanismes pour veiller à l'amélioration continue de la **pertinence** de ses programmes. Pour débiter, les liens qu'entretient l'École nationale de cirque avec les employeurs sont principalement assurés par les différents intervenants de l'établissement. En effet, la majorité des professeurs ainsi que les conseillers artistiques demeurent actifs au sein des compagnies de cirque. L'École bénéficie donc d'une rétroaction constante du milieu puisque les intervenants qui forment les étudiants savent ce qui est attendu des employeurs et sont à l'affût des développements. La sollicitation des étudiants pour participer à des projets spéciaux témoigne aussi de la grande proximité entre l'École et le marché du travail. Tout au long de sa formation, l'étudiant est appelé à démontrer ses apprentissages et ses compétences lors de représentations publiques. Alors que ces représentations accueillent généralement parmi ses spectateurs des proches des étudiants et du public externe, certaines demandent plutôt la collaboration de représentants du milieu circassien. Par exemple, pour la présentation des épreuves synthèses de programme (ESP), l'École invite certains employeurs à faire partie du jury externe et l'opinion de ces derniers est considérée lors de l'évaluation des étudiants. Les commentaires formulés par les employeurs à cette occasion sont de bons indicateurs pour permettre à l'École de savoir si son programme répond aux attentes et aux besoins du marché du travail. De plus, les stages en milieu de travail, qui sont prévus dans les trois AEC de l'École, permettent aussi d'obtenir une rétroaction de la part des employeurs quant à la formation des étudiants via le cahier de stage. Finalement, l'École s'assure de vérifier que ses programmes répondent aux attentes des étudiants au moyen de sondages de satisfaction quant à la formation reçue ainsi que par le suivi du placement des diplômés. En effet, l'École relance annuellement les diplômés de tous ses programmes pour savoir s'ils sont en emploi, la nature des postes qu'ils occupent et les spectacles auxquels ils ont participé.

En ce qui a trait à la **cohérence** de ses programmes d'études, l'École dispose d'un tableau de correspondance des cours. Ce tableau comprend tous les cours de la formation générale et de la formation spécifique, soit les cours de l'option généraliste ainsi que les cours de l'option spécialiste. Chacune des compétences à développer dans le programme est associée à un ou à plusieurs cours. L'École peut donc vérifier que le parcours individualisé de chaque étudiant lui permet d'atteindre toutes les compétences prévues et que l'ordre des cours offerts dans le programme est logique. Les étudiants ont d'ailleurs accès à leur grille de cours individualisée en tout temps puisqu'elle leur est remise à la signature du contrat d'inscription et qu'elle est disponible sur le portail électronique. Les cours de la formation spécifique sont réalisés le jour alors que tous les cours de la formation générale

ont lieu en soirée. Cet horaire veut permettre aux étudiants d'être dans des dispositions physiques optimales lors des cours présentant un degré d'exigence physique élevé. Le processus d'élaboration des plans de cours contribue également à assurer la cohérence du programme. Le contexte de cours individualisés génère plus d'une centaine de plans de cours différents chaque session, tous élaborés par les professeurs responsables des cours. Vu le nombre produit, le processus de validation consiste en un échantillonnage d'une quinzaine de plans de cours par session. Le registraire, qui est responsable de ce processus, dispose d'un formulaire de vérification qui lui permet de dresser la liste des corrections à apporter et de communiquer, par la suite, avec les professeurs concernés. Au cours de la période d'observation, un gabarit de plan de cours et une procédure de dépôt ont aussi été développés. L'instauration de ces outils a permis d'uniformiser le format des plans de cours et d'améliorer la conformité de ces derniers à la PIEA. À la formation continue, tous les plans de cours ont été révisés et mis à jour en 2017 par les coordonnateurs de programmes en collaboration avec des professeurs. Les cheminements individualisés de chaque étudiant, tant pour ceux de la formation ordinaire que pour ceux de la formation continue, ainsi que le suivi des étudiants par les mêmes professeurs, session après session, contribuent aussi à la cohérence du programme.

L'École met en œuvre des mécanismes pour voir à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement de ses étudiants**. D'abord, les professeurs, ayant dans plusieurs des cours qu'ils enseignent un seul étudiant, peuvent au besoin adapter les méthodes pédagogiques qu'ils utilisent aux caractéristiques de chacun. Pour certains cours, les étudiants bénéficient même de l'accompagnement de plus d'un intervenant tels que celui d'un professeur de spécialisation, d'un conseiller artistique, d'un gréeur ainsi que d'un technicien pour les éclairages ou pour la musique. De plus, le suivi des absences se fait systématiquement en raison de l'impact de l'absence d'un étudiant sur l'emploi du temps du professeur. Les difficultés d'apprentissage que peuvent rencontrer certains étudiants sont identifiées rapidement compte tenu du suivi individualisé et de proximité qui est préconisé à l'École. En effet, des rencontres d'évaluation de mi-session et de fin de session, qui ont lieu à la suite des représentations publiques, sont organisées entre les professeurs afin qu'ils discutent en groupe de la situation des étudiants de chaque cohorte. Les étudiants bénéficient aussi, à la fin de la session, de rencontres bilans individuelles avec la Direction des études. Ces rencontres sont l'occasion de discuter de leur cheminement scolaire et de détecter des problèmes qui pourraient survenir au cours des sessions suivantes. Les étudiants ont la possibilité, lors de ces rencontres, d'exprimer leurs préoccupations, qu'elles soient de nature scolaire ou personnelle. La Direction des études participe aussi à des rencontres annuelles avec les différents groupes d'étudiants afin de faire un bilan de l'année sur la qualité de l'enseignement reçu et sur les projets offerts. Pour les étudiants de l'AEC offerte à distance, une rencontre synchrone est prévue chaque semaine. Si un étudiant s'absente d'une de ces rencontres, le coordonnateur du programme est responsable de communiquer avec lui pour assurer un suivi. Les réunions pédagogiques hebdomadaires auxquelles assistent les professeurs servent de lieu d'échange permettant à toutes les personnes concernées de s'enquérir de la situation de

certains étudiants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou bien qui sont blessés. Les cas de blessures représentent une réalité de ce milieu et sont encadrés par la tenue d'un journal des blessés qui balise les activités auxquelles l'étudiant a droit ainsi que la durée de l'accommodement autorisé. Plusieurs services sont offerts aux étudiants pour les soutenir dans leur réussite. En effet, les étudiants ont accès à un centre d'aide en français, à de l'accompagnement de la part d'intervenants sociaux ainsi qu'au soutien d'une bibliothécaire dans leurs recherches documentaires qui, en plus, se charge de planifier des projets spéciaux et contribue à différentes activités. En plus de ces services fréquemment offerts dans les collèges, l'École dispose aussi d'une clinique de médecine de cirque; ainsi, des physiothérapeutes, un médecin urgentologue et des services de massothérapie sont disponibles sur place. Les studios et les équipements nécessaires aux entraînements peuvent être utilisés par les étudiants en dehors des heures de cours puisque l'École prévoit des surveillants responsables de superviser l'entraînement libre à raison de 18 heures par semaine. Les professeurs passent plusieurs heures chaque semaine à l'École et peuvent facilement être contactés par les étudiants. L'envoi d'un message sur le portail électronique est le moyen de communication privilégié pour obtenir une rencontre avec un professeur en dehors des heures de classe. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont d'ailleurs témoigné de la disponibilité des professeurs. La Commission souligne l'encadrement personnalisé ainsi que la variété des services mis en place pour répondre aux besoins des étudiants.

L'École veille à l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins de formation notamment par l'opération de planification scolaire. Principalement sous la responsabilité du registrariat, cette opération demande tout de même la contribution de la Direction des études, et elle comprend la planification et l'inscription des cours, la gestion des espaces ainsi que le renouvellement des contrats d'embauche des professeurs. D'abord, la planification et l'inscription des cours permettent au registraire, qui agit lors de cette tâche à titre d'aide pédagogique individuel, d'analyser les cheminements scolaires individualisés de chacun des étudiants afin de déterminer la planification des cours et, ainsi, d'identifier les besoins en ressources humaines. Ensuite, la Direction des études, avec la collaboration des coordonnateurs responsables des programmes et de la régisseuse, produit les horaires et procède à l'attribution des salles de cours en respectant toutes les contraintes relatives à la pratique sécuritaire des arts du cirque. Les professeurs proviennent majoritairement du marché du travail et maîtrisent leur discipline à un niveau élevé; plusieurs sont diplômés de l'AEC de l'École, confirmant de ce fait un niveau de qualification adéquat. Leur intégration est supervisée par la Direction des études. Des rencontres d'accueil avec différents intervenants sont prévues; ainsi, le professeur rencontre d'abord la directrice des études qui lui présente le fonctionnement de l'École ainsi que les politiques. Par la suite, le registraire est responsable de lui présenter le système d'information et la procédure pour les plans de cours et, finalement, la directrice adjointe du programme collégial et de la formation continue se charge de présenter le calendrier scolaire et de discuter des activités pédagogiques. Pour toutes les catégories d'employés, la Direction des ressources humaines est responsable de partager le manuel des employés

ainsi que les politiques et les règlements comprenant, par exemple, le *Code de conduite des employés*. Au cours de la période d'observation, jusqu'en 2018, l'École utilisait des évaluations remplies par les étudiants ainsi que les rencontres bilans de groupe afin de procéder à l'évaluation de l'enseignement. Toutefois, souhaitant mettre en place des plans de développement professionnel et décentraliser les responsabilités de l'évaluation de l'enseignement, l'École a débuté l'élaboration, en 2019, d'une nouvelle approche d'évaluation qui sera en vigueur à partir de l'hiver 2021. De plus, bien que les professeurs, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, aient accès à certaines activités de perfectionnement lors des semaines pédagogiques, la formation en pédagogie semble limitée. La Commission **invite** donc l'École, comme elle le prévoit dans son plan d'action, à mettre en œuvre cette nouvelle approche d'évaluation des professeurs et à offrir davantage de formation en pédagogie. À la formation continue, les professeurs sont évalués par les étudiants à la fin de chaque session. Quant aux ressources matérielles, elles sont principalement gérées par l'équipe des services techniques. L'équipement nécessaire à la pratique du cirque étant spécialisé, un gréeur doit obligatoirement être à l'École pendant toutes les heures d'ouverture de l'établissement. Les gréeurs sont responsables d'installer les équipements, de les inspecter et de procéder à leur inventaire; ils sont également les premiers répondants en cas d'accident. Des directives, des procédures et des protocoles stricts doivent être respectés afin d'assurer la sécurité de tous. Sur demande des étudiants, des équipements peuvent être conçus afin de contribuer à l'atteinte de certains objectifs pédagogiques. Finalement, pour les ressources financières, les directions et les services doivent réaliser une prévision budgétaire annuelle. C'est le comité des finances qui recommande, par la suite, l'adoption d'une prévision budgétaire pour l'ensemble de l'École au conseil d'administration.

En ce qui concerne l'**efficacité** de ses programmes d'études, l'École dispose, en premier lieu, d'un processus d'admission détaillé et complet qui lui permet de recruter les étudiants les plus aptes à réussir parmi les candidats. Ce processus, qui comprend plusieurs étapes et s'échelonne sur plusieurs mois, est encadré par la *Politique d'admission*. Cette dernière définit les responsabilités de la Direction générale et de la Direction des études et précise les conditions d'admission de chacun des programmes offerts. L'École, dont le processus de recrutement s'étend à travers tout le pays, et même à l'international, reçoit généralement beaucoup plus de demandes d'admission que le nombre de places dont elle dispose pour créer une nouvelle cohorte. Ainsi, un jury composé de sept personnes est responsable de sélectionner, chaque année, environ 40 candidats parmi ceux démontrant le plus d'aptitudes. Bien que la tournée nationale de présélection et le concours d'entrée permettent d'évaluer davantage les aptitudes physiques des candidats, des tests de dépistage afin de déterminer le niveau de compétence scolaire des étudiants potentiels sont aussi prévus ainsi que l'évaluation du niveau de la langue, en français ou en anglais. Les candidats qui ne sont pas sélectionnés pour être admis dans le programme, mais qui démontrent un potentiel indubitable de développement, peuvent se voir offrir la possibilité de participer à une année de mise à niveau technique et artistique. Au terme de cette année, ces étudiants doivent recommencer le processus de sélection pour être acceptés dans le

programme régulier. Les étudiants présentant une demande d'admission pour un programme d'AEC doivent aussi transmettre leur curriculum vitae. Les candidatures sont analysées par les coordonnateurs responsables de ces programmes; une entrevue d'évaluation de leur motivation est aussi réalisée. Pour l'admission au programme d'AEC, offert en français seulement, une évaluation du niveau de la langue est aussi nécessaire. Une vision partagée par les professeurs des compétences à atteindre, ainsi que la présence d'un public, assurent à l'École que les évaluations finales prévues dans les cours et l'épreuve synthèse de programme (ESP), le cas échéant, permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards. Malgré qu'il n'y ait pas beaucoup de comparables dans le réseau, l'École analyse les taux de réussite des cours et de diplomation chaque session afin de détecter certaines problématiques. Les taux de diplomation dans les délais prévus sont élevés. En effet, l'École prend des moyens permettant aux étudiants de réussir dans les temps prévus. Des ajustements personnalisés sont possibles et comptent parmi ces moyens. Par exemple, un étudiant qui se blesse peut se voir accorder des adaptations afin qu'il soit en mesure de réussir un cours. Dans d'autres cas, les heures de pratique peuvent être augmentées ou une compétence peut être étalée sur plus d'une session pour aider l'étudiant dans sa réussite. De plus, deux sessions additionnelles, une session d'accueil et une session d'été, sont aussi offertes. La session d'accueil, qui précède le début des cours de la session régulière, a pour objectif de bien préparer les étudiants au programme de DEC alors que la session d'été permet aux étudiants de maintenir leur niveau de compétence dans la pratique de leur art. Finalement, l'École doit faire de la promotion auprès des étudiants, de leurs parents ainsi que des employeurs quant à l'importance de terminer leurs études collégiales avant d'intégrer le marché du travail.

Pour ce qui est de la **qualité de la gestion** des programmes d'études, l'École estime y veiller par la mise en place de différents mécanismes. En 2017, à la suite d'une analyse de ses processus et des opérations des services pédagogiques réalisée par un consultant en développement organisationnel, l'École a procédé à la restructuration de différents services afin d'améliorer son efficacité. Ainsi, les services des communications, ceux de la Fondation de l'École et les services pédagogiques comptent maintenant sur plus de ressources humaines pour accomplir leurs tâches. Les changements entraînés par cette restructuration ont aussi permis de redéfinir les rôles et les responsabilités attribués au personnel administratif dans le but, ultimement, d'améliorer la gestion des programmes. Tout comme les intervenants des services pédagogiques et le personnel administratif, le comité de direction, le comité des finances, le comité des employés et de l'employeur ainsi que le comité étudiant contribuent au bon fonctionnement des programmes d'études. Les compositions de ces groupes ainsi que leurs mandats et leurs objectifs sont définis et connus des différentes personnes concernées. Différents moyens de communication sont utilisés. En effet, en plus d'utiliser le portail électronique afin de transmettre l'information importante aux personnes concernées, l'École organise des réunions pédagogiques hebdomadaires ainsi que des réunions pour les services pédagogiques. Les réunions pédagogiques hebdomadaires s'adressent aux professeurs, aux conseillers artistiques et

aux membres de la Direction des études. Les projets en cours, les événements à venir et les situations particulières y sont abordés. Les comptes rendus sont publiés sur le portail électronique pour le personnel concerné. Ces réunions permettent aux intervenants, qui sont rémunérés, d'être bien informés de ce qui se passe dans l'établissement et elles contribuent au bon fonctionnement de l'approche-programme. La réunion des services pédagogiques, quant à elle, a lieu tous les mois et elle réunit l'ensemble du personnel rattaché à ce service. Les différents enjeux relatifs aux activités de l'École sont abordés et chaque participant a l'occasion de présenter ses tâches prioritaires ainsi que les problématiques rencontrées. Le système d'information de l'École lui permet de recueillir des données sur ses programmes d'études afin d'en détecter les forces et les faiblesses. Le processus d'admission étant élaboré et exigeant, les étudiants sont informés, avant même leur intégration au programme, des exigences de ce dernier et savent donc à quoi s'attendre. La journée d'accueil ainsi que les nombreuses réunions avec les différentes instances permettent également à la Direction des études de rappeler certains renseignements importants.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le principal mécanisme d'évaluation des programmes de l'École, c'est-à-dire la PIEP, a été révisé au cours de la période d'observation en 2016. Son actualisation étant prévue tous les quatre ans, l'École prévoit, dans son plan d'action, procéder à la révision de la politique en 2020-2021. La Commission estime que l'École témoigne de sa capacité à réviser ses mécanismes et, au besoin, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études.

Dans l'ensemble, l'École nationale de cirque met en œuvre des mécanismes veillant à assurer l'amélioration continue de ses programmes et démontre sa capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser. La Commission reconnaît d'ailleurs que la culture de proximité favorisant l'interaction fluide et constante entre les membres de l'équipe, le suivi individualisé des étudiants, la tenue des réunions pédagogiques hebdomadaires ainsi que les services diversifiés offerts pour soutenir la réussite des étudiants constituent des forces de l'École nationale de cirque. La Commission rappelle à l'École qu'elle l'invite à systématiser ses pratiques afin de veiller à ce que chaque programme d'études soit évalué selon une périodicité à préciser dans la PIEP, comme elle le prévoit d'ailleurs à son plan d'action. Elle l'invite également à mettre en œuvre la nouvelle approche d'évaluation des professeurs et à offrir davantage de formations en pédagogie.

| |
|--|
| La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études. |
|--|

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La PIEA de l'École est le principal mécanisme pour assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages. Les procédures et les pratiques qui assurent la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages sont définies dans la politique qui expose notamment les procédures relatives au plan de cours, les règles d'évaluation des apprentissages, incluant l'épreuve uniforme de langue et l'épreuve synthèse de programme, la sanction des études et le partage des responsabilités. La PIEA fait aussi référence à d'autres politiques de l'École, dont la *Politique d'admission* ainsi que la *Politique des absences et des retards*. Sa mise en œuvre et sa révision sont sous la responsabilité de la Direction des études.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission juge l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

L'École nationale de cirque recourt à différentes pratiques pour veiller à la **justice** de l'évaluation des apprentissages. Tout d'abord, chaque année, les journées de rentrée scolaire permettent aux étudiants d'être informés de plusieurs éléments importants concernant leurs études collégiales, incluant les règlements de l'École ainsi que la PIEA. En effet, l'horaire de cette journée prévoit que la Direction des études présente diverses politiques dont celle concernant l'évaluation des apprentissages. Cette présentation est prévue autant pour les étudiants de la formation ordinaire que pour ceux de la formation continue. Tous les étudiants doivent d'ailleurs signer un formulaire confirmant qu'ils ont pris connaissance de la politique. La PIEA, accompagnée d'autres documents officiels de l'École, sont aussi disponibles et accessibles pour tous sur le portail électronique de l'établissement. Les critères d'évaluation sont communiqués aux étudiants via les plans de cours. De plus, comme les cours sont, dans la majorité des cas, offerts à un seul étudiant à la fois, les critères d'évaluation sont souvent précisés entre le professeur et l'étudiant au début de la session. Pour les AEC, les coordonnateurs des programmes, avec la collaboration des professeurs, ont révisé l'ensemble des plans de cours en 2017 afin de s'assurer que ces derniers soient plus clairs en ce qui a trait aux objectifs et aux standards.

Ainsi, le contenu technique des plans de cours a été harmonisé et les professeurs ou les conseillers artistiques, selon le cours, doivent seulement compléter certaines sections du plan de cours. Par exemple, ils sont responsables d'identifier les approches pédagogiques et artistiques qui seront utilisées dans le cadre de leur cours. Les étudiants ont accès à un droit de recours. En cas de problème, ils doivent d'abord en discuter directement avec le professeur ou le conseiller artistique concerné. Ensuite, si la situation ne se règle pas à ce niveau, les étudiants doivent s'adresser à la Direction des études. Le comité des étudiants peut aussi profiter de rencontres mensuelles avec la Direction des études pour partager des enjeux qui affecteraient plusieurs étudiants.

Afin de veiller à l'**équité** de l'évaluation des apprentissages, l'École met en œuvre différents mécanismes. D'abord, les évaluations finales des cours de spécialité sont des évaluations devant un public et sont notées à l'aide d'une grille d'évaluation standardisée. Pour l'occasion, l'ensemble des étudiants, des professeurs, des conseillers artistiques et du personnel administratif est invité à assister aux évaluations. Les numéros de chaque étudiant sont par la suite discutés entre les professeurs qui partagent leurs observations. C'est le professeur de spécialisation qui est ultimement responsable de la note de l'étudiant. De plus, les représentations publiques sont une occasion de vérifier que les évaluations sont en lien avec le contenu enseigné. Lorsque des cours de spécialité sont donnés par plus d'un professeur, ces derniers collaborent afin de s'assurer que les évaluations soient équivalentes. À cet effet, des barèmes d'atteinte des objectifs ont été élaborés afin de leur faciliter la tâche. Comme pour les évaluations devant public, les professeurs qui donnent un même cours forment des comités lors des évaluations et déterminent ensemble la note accordée à chacun des étudiants du cours. Les étudiants des AEC, quant à eux, sont évalués par leur professeur ainsi que par le coordonnateur du programme. De plus, pour l'AEC en ligne, l'École a instauré une semaine en présentiel. Plusieurs évaluations ont lieu lors de cette semaine et des cours de sécurité et de gréage sont aussi offerts. Pour le programme de la formation ordinaire, l'École a élaboré une épreuve synthèse de programme qui consiste en une représentation de grande envergure devant public. L'ESP comprend trois volets d'évaluation dont les objectifs sont définis dans le guide de l'épreuve synthèse de programme. Ce guide, accompagné d'un calendrier de réalisation, est distribué aux étudiants de troisième année et contient, en plus des objectifs, le déroulement de l'épreuve, les consignes à respecter, les rôles de chaque intervenant, la préparation nécessaire ainsi que les critères d'évaluation et leur pondération. L'évaluation de l'épreuve synthèse de programme est réalisée par un jury interne et un jury externe. Le jury interne est composé de la Direction des études, de la Direction de la création, d'un professeur de la formation générale ainsi que du professeur de la spécialisation et du conseiller artistique de chaque finissant. Le jury externe, quant à lui, est composé de la Direction générale accompagnée de quelques invités du milieu des arts circassiens.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

La dernière actualisation de la PIEA a eu lieu à la fin de la période d'observation en 2019. Cette version de la politique précise que l'autoévaluation de son application doit être réalisée tous les trois ans ou plus tôt si la Direction des études en fait la demande. Un comité d'autoévaluation est alors mis en place et une validation auprès de l'ensemble des professeurs est prévue. Le processus est sous la responsabilité de la Direction des études. Au moment de la visite, l'École a exprimé son intention de réviser certains passages de la politique avant le délai prévu de trois ans afin qu'elle soit plus adaptée à l'enseignement à distance et à toutes les nouvelles façons de faire développées dans le contexte de pandémie de COVID-19. La Commission estime que la gestion de la PIEA témoigne de la capacité de l'École à la réviser et, le cas échéant, à l'actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

En résumé, l'École nationale de cirque met en œuvre des mécanismes lui permettant de veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages. Elle démontre aussi sa capacité à les réviser et à prendre en charge rapidement les améliorations à apporter. La Commission tient à souligner les pratiques et les outils encadrant l'épreuve synthèse de programme comme une force de l'École dans les processus d'évaluation.

| |
|--|
| La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages. |
|--|

Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le *Plan de réussite 2015-2019* a constitué, au cours de la période d'observation, le principal mécanisme dont a disposé l'École pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs institutionnels associés à sa planification liée à la réussite. Le plan de réussite comprend une introduction, une présentation des programmes, des informations quant à l'admission ainsi qu'à l'inscription et au cheminement, certaines caractéristiques des étudiants et les indicateurs pour mesurer la réussite. Parmi ceux-ci sont présentés la réussite des cours au premier trimestre, la réinscription au troisième trimestre et au cinquième trimestre, la diplomation et le placement. L'analyse de la situation, les stratégies et mesures prioritaires, le calendrier de mise en œuvre, les responsabilités ainsi que les cibles complètent le plan. La Direction des études est la principale responsable de la mise en œuvre du plan de réussite. Toutefois, elle délègue certaines tâches à la coordination de l'organisation scolaire et des services aux étudiants, au registrariat ainsi qu'à la Direction de la création.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification liée à la réussite contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Dans son *Plan de réussite 2015-2019*, l'École prévoit un calendrier de **mise en œuvre** de 15 stratégies et mesures prioritaires. Ces stratégies et mesures prioritaires incluent, entre autres, la promotion de l'importance d'obtenir le diplôme d'études collégiales, le dépistage des étudiants à risque d'échouer l'épreuve uniforme de langue, l'offre d'une aide pédagogique individualisée aux étudiants ayant des difficultés ainsi que le maintien des mesures d'intégration des étudiants anglophones. Grâce au calendrier, il est possible de constater, pour chaque année, si la mesure sera expérimentée, mise en œuvre, ajustée, poursuivie ou évaluée. Un tableau de suivi présente de façon plus détaillée les moyens mis en œuvre durant la période 2015-2019 afin de prendre en charge les mesures prioritaires. Toutefois, ce tableau donne peu de précisions sur la façon dont la direction de l'établissement s'assure que les mesures prioritaires prévues au plan sont prises en compte dans la planification des activités de l'ensemble des intervenants de l'École. De plus, les échéanciers ne sont pas toujours précisés. La Commission a constaté, lors de la visite, que,

bien que la réussite soit partie intégrante des valeurs de l'École et qu'elle soit au cœur des préoccupations des intervenants, l'École ne dispose pas de mécanisme formel et intégré lui permettant d'arrimer les actions qu'elle mène aux objectifs du plan de réussite. La Commission **suggère** donc à l'École de se doter de mécanismes officiels assurant le suivi de la mise en œuvre de son plan de réussite, comme l'École le prévoit déjà à son plan d'action.

Le **suivi des résultats** du plan de réussite est assuré par le suivi des indicateurs présentés dans le *Plan de réussite 2015-2019*. L'École dispose des outils nécessaires pour suivre l'évolution et la progression de ses étudiants grâce aux cinq indicateurs, qui sont compilés annuellement. Des cibles sont déterminées pour chacun de ces indicateurs. Le système de l'École permet d'obtenir les données relatives à ces taux alors que l'analyse des résultats est réalisée par la direction. Les résultats sont présentés aux intervenants de l'École et discutés lors des réunions pédagogiques hebdomadaires. Le plan mentionne aussi qu'un comité de la réussite se réunit chaque année pour évaluer l'efficacité et la pertinence des mesures adoptées.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Au moment de la visite, l'École planifiait, dans son plan d'action, procéder à l'actualisation de son plan de réussite au printemps 2021. Pour y arriver, elle prévoit débiter par une évaluation de son plan de réussite et la production d'un bilan. La restructuration des services au cours de la période d'observation ayant facilité la prise en charge des responsabilités relatives à la réussite des étudiants, l'École a l'intention de réaliser une réflexion approfondie afin de s'assurer que le prochain plan permette un suivi plus formalisé des objectifs retenus pour soutenir la réussite des étudiants et l'amélioration continue des pratiques. Dans l'ensemble, la Commission estime que la gestion du plan de réussite témoigne de la capacité de l'École à le réviser et, le cas échéant, à l'actualiser.

En somme, l'École nationale de cirque a élaboré son *Plan de réussite 2015-2019* afin de contribuer à l'atteinte de ses objectifs institutionnels associés à sa planification liée à la réussite. La Commission souligne le souci de l'École pour la réussite des étudiants de même que les mesures d'accompagnement déployées au cours de leur cheminement scolaire. Toutefois, l'École ne dispose pas de mécanisme formel et intégré lui permettant d'arrimer les actions qu'elle mène aux objectifs du plan de réussite. À cet égard, la Commission rappelle à l'École qu'elle lui suggère de se doter de mécanismes officiels assurant le suivi de la mise en œuvre de son plan de réussite.

| |
|---|
| La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité de la planification liée à la réussite. |
|---|

Regard du Collège sur l'ensemble du système d'assurance qualité

Dans son rapport d'autoévaluation, l'École juge que plusieurs de ses pratiques s'avèrent des mécanismes particulièrement efficaces pour assurer l'amélioration continue de ses programmes, de l'évaluation des apprentissages et de la planification de la réussite. L'École considère que les différents mécanismes mis en œuvre durant la période d'observation ont permis de valider les forces des programmes et d'identifier les améliorations à apporter. Dans une perspective d'amélioration continue, elle considère qu'elle devra réviser l'ensemble de ses mécanismes de façon récurrente et les intégrer dans son fonctionnement régulier.

L'École a aussi porté un regard global sur son système d'assurance qualité en répondant à quelques questions de réflexion. Ainsi, elle considère que la gestion dynamique et intégrée de la qualité résulte principalement de la relation de proximité entre les étudiants et les intervenants de l'établissement. Elle affirme que son processus de prise de décision est soutenu par plusieurs informations provenant de différentes sources et que son système d'information permet d'obtenir des données exhaustives et en quantité suffisante. La gouvernance et la gestion de l'établissement sont assurées par la Direction générale et la Direction des études qui, appuyées principalement par les professeurs et le conseil d'administration, sont les responsables de la mise en œuvre des mécanismes. Finalement, l'École conclut en affirmant que la culture de la qualité est au cœur de l'ensemble de ses opérations. Elle considère que l'exercice d'autoévaluation a été bénéfique et que la mise en œuvre du plan d'action accompagnant le rapport favorisera, de façon encore plus formelle, le développement d'une gestion institutionnelle intégrant la culture de la qualité.

Plan d'action

Au terme de son exercice d'autoévaluation, l'École a produit un plan d'action abordant chaque composante de son système d'assurance qualité et comportant 10 pistes d'action. La Commission considère que le plan d'action est en lien avec les résultats de l'autoévaluation. Elle note également que, pour chaque action, des responsabilités sont attribuées et des échéances sont précisées. Les actions sont organisées en fonction des priorités de l'École. Au moment de la visite, l'établissement s'apprêtait à présenter le plan d'action à l'ensemble des intervenants de l'École. Cependant, en raison du contexte exceptionnel engendré par la pandémie de COVID-19, les actions inscrites au plan ne se sont pas réalisées aussi rapidement que l'École le prévoyait initialement. La Commission conclut que les actions envisagées dans le plan d'action sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité en fonction des points à améliorer observés par l'École dans le cadre de sa démarche d'autoévaluation.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité de l'École nationale de cirque et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.

L'École nationale de cirque met en œuvre des mécanismes veillant à assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études. La Commission souligne la culture de proximité favorisant l'interaction fluide et constante entre les membres de l'équipe, le suivi individualisé des étudiants, la tenue des réunions pédagogiques hebdomadaires ainsi que les services diversifiés offerts pour soutenir la réussite des étudiants. Par ailleurs, la Commission rappelle à l'École qu'elle l'invite à systématiser ses pratiques afin de veiller à ce que chaque programme d'études soit évalué selon une périodicité à préciser dans la PIEP, comme elle le prévoit à son plan d'action. Elle l'invite également à mettre en œuvre la nouvelle approche d'évaluation des professeurs et à offrir davantage de formations en pédagogie.

L'École dispose de mécanismes lui permettant de veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages des étudiants. La Commission constate que la PIEA est révisée et actualisée régulièrement. Les pratiques et les outils encadrant l'épreuve synthèse de programme constituent des forces de l'École dans les processus d'évaluation.

Finalement, l'École a disposé de son *Plan de réussite 2015-2019* pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs institutionnels associés à sa planification liée à la réussite. Toutefois, les actions posées par les intervenants pour favoriser la réussite des étudiants mériteraient d'être davantage mises en lien avec le plan de réussite. La Commission suggère à l'École de se doter de mécanismes officiels assurant le suivi de la mise en œuvre de son plan de réussite. Quoi qu'il en soit, la Commission tient à souligner le souci de l'École pour la réussite des étudiants de même que les mesures d'accompagnement déployées au cours de leur cheminement scolaire qui lui apparaissent comme des forces dignes de mention.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, l'École nationale de cirque souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission.

L'École a également fait part à la Commission des actions menées concernant les points à améliorer relevés dans le rapport d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Frédérique Langlais

COPIE CERTIFIÉE CONFORME